

Présidence

Vice-Présidente du conseil d'administration
Béatrice PATTE-ROULAND

Direction Générale des Services

Sylvie MONSINJON

Affaire suivie par :

Anissa DEBAA

Secrétaire des Instances

☎ 02.35.14.67.69

✉ secretariatca@univ-rouen.fr

Conseil d'administration - URN
30 janvier 2026
Délibération n°CA-2026-4

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 35 votants, dont 9 membres représentés.

Mon Master : capacités d'accueil, critères et attendus

- Vu les articles L. 612-6, L. 612-6-1 et L. 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note annexe
- Vu les tableaux annexes

Validation des capacités d'accueil, des critères et des modalités d'examen des candidatures des masters pour l'année universitaire 2026-2027

Pour	28
Contre	0
Abstention	7

Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil, les critères et les modalités d'examen des candidatures des masters pour l'année universitaire 2026-2027.

Fait à Rouen, Le 30 janvier 2026

Le Président de l'Université de Rouen Normandie,

Franck LE DERF

Université de Rouen Normandie

Présidence

Cabinet du Président

Marie BELLET

Directrice de cabinet

02.35.14.60.72

presidence@univ-rouen.fr

Rouen, le 26 janvier 2026

Le président de l'Université de Rouen
Normandie

À

Mesdames et messieurs les membres du
conseil d'administration

Références réglementaires :

Vu les articles L. 612-6, L. 612-6-1 et L. 712-3 du code de l'éducation

Vu l'article L712-3 du code de l'éducation

Objet : Masters – capacités d'accueil, critères et attendus – année universitaire 2026-2027

Dans le cadre de la préparation de l'année universitaire 2026-2027, le conseil d'administration de l'Université de Rouen Normandie est appelé à se prononcer sur les capacités d'accueil, ainsi que sur les attendus et les critères d'examen des candidatures des formations conduisant au diplôme national de master.

Les propositions soumises au vote du conseil d'administration résultent des travaux conduits par les composantes concernées et ont été examinées puis approuvées par la Commission de la formation et de la vie universitaire du 5 décembre 2025 (24 Pour – 2 Abstentions), dans le respect du cadre réglementaire national applicable aux formations de master, notamment en matière de sélection. Les modifications approuvées concernent les formations suivantes :

Master Droit international : Augmentation de la CAL¹ initiale (+ 3 places)

Master Justice, Procès, Procédures : CAL identique mais réajustement entre présentiel/distanciel (-7 places en présentiel, +7 places en EAD)

Master Management des PME et entreprises sociales et solidaires : CAL identique mais augmentation des places en formation initiale (+4) et diminution du nombre de place en alternance (-4)

Master Histoire, Civilisations, Patrimoine : Augmentation de la CAL initiale (+ 14 places)

Master Humanités numériques : diminution de la CAL (-22 places)

Master Langues Etrangères Appliquées : Diminution de la CAL (- 10 places)

- **Master Chimie** : Diminution de la CAL (-37 places)

Master Energie : CAL identique, identique mais diminution des places en formation initiale (-4) et augmentation du nombre de place en alternance (+4)

¹ Capacités d'accueil limitées (CAL) : capacité totale de la formation, à l'échelle de la mention.

- **Master Gestion de l'Environnement** CAL identique, réajustement au sein du parcours SPIMR (diminution de la COL² d'une place et augmentation d'une place pour les étudiants redoublants)
- **Master Ingénierie de la Santé** CAL identique, réajustement COL/redoublants au sein des parcours :
 - BIO2 : diminution de la COL de 2 places, augmentation de 2 places pour les redoublants,
 - IBiom : diminution de la COL de 2 places, augmentation de 2 places pour les redoublants,
 - IMAC : diminution de la COL de 2 places, augmentation de 2 places pour les redoublants,
- **Master Mathématiques et Applications** : CAL identique, réajustement au sein du parcours MINMACS diminution de la COL d'1 place, augmentation de 1 place pour les redoublants
- **Master Sciences des données** : Augmentation de la CAL initiale (+6 places)

Il est à noter que les propositions de capacités d'accueil, critères et attendus résumées dans le tableau en annexe diffèrent de celles soumises et approuvées par la CFVU.

En effet, les capacités d'accueil de l'offre de formation en Master de l'INSPE, en lien avec la réforme de la formation des corps enseignants et du personnel d'éducation (décret n° 2025-352 du 17 avril 2025) ont fait l'objet récemment d'échanges avec l'Académie de Normandie et l'Université de Caen Normandie. Il en résulte la proposition d'organisation suivante à l'échelle de la région académique :

- le Master Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation sera proposé exclusivement par l'URN,
- le Master Enseignement et éducation parcours documentation sera proposé exclusivement par l'Université de Caen Normandie.
- le Master Enseignement et éducation parcours éducation musicale, devant relever de la cartographie nationale, ne sera pas proposé en Normandie.

Ces informations n'étant pas connues en décembre, elles n'ont pu être communiquées aux élus de la CFVU.

Il est par ailleurs à signaler qu'un parcours faisait défaut dans le tableau récapitulatif transmis à la CFVU : le parcours EPS du Master Enseignement et éducation. Le tableau soumis au vote du conseil d'administration a été complété en conséquence.

Il est proposé aux administrateurs de se prononcer sur l'ensemble des capacités d'accueil, des critères et des modalités d'examen des candidatures des masters pour l'année universitaire 2026-2027, tels que présentés en annexes.

² Capacité offerte limitée (COL) : nombre de places proposées sur Mon Master